

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Chalet des Loisirs le lundi 10 juin 2024, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

61 et 63, chemin des Cerfs (lots 5 448 077 et 5 448 078 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- Une opération cadastrale visant à échanger des superficies équivalentes de 30.4 mètres carrés entre les lots 5 448 077 (superficie de 1 077.5 mètres carrés) et 5 448 078 (superficie de 2 656.2 mètres carrés) du cadastre du Québec alors que l'article 5.5 du règlement de lotissement permet une opération cadastrale d'un lot dérogoire seulement si ledit lot fait l'objet d'un agrandissement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 7 juin 2024, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 24 mai 2024.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin